

Prix du mérite 2011: Centre de vie infantine « Sylvana »



Photos: Corinne Cuendet, Clarens



Editorial

Suite à notre dernière Assemblée Générale, nous avons enfin - après une année de vacance - un président pour guider votre comité au quotidien et représenter notre association.

Si les révolutions ne sont pas à l'ordre du jour, nous vous préparons

néanmoins quelques surprises pour ces prochains mois.

La plus visible est la refonte de notre site Internet. Nous souhaitons en premier lieu rendre la navigation plus intuitive et également vous permettre de vous exprimer à chaud sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

D'autres changements sont prévus

et nous ne manquerons pas de vous les dévoiler en temps utile.

Les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là car nous avons le plaisir de pouvoir compter sur deux nouvelles personnes qui viennent assister aux séances du comité. Si vous êtes curieux, n'hésitez pas, notre porte est toujours ouverte !

Bonne lecture !

Saison hivernale des guides morgiens 2011 - 2012

Causeries à l'ancien collège, Couvaloup 10, Morges, salle des combles, à 20 h précises

Lundi 31 octobre 2011	Louis Golay	Le vieux Morges de Paul Wüst ;
Lundi 28 novembre 2011	Denis Cottier	Vertou – notre ville jumelle ;
Lundi 30 janvier 2012	Jacques Longchamp	La SIM, c'était quelque chose ! ;
Lundi 27 février 2012	Ulrike Zechlin	Artisanat, ingéniosité, métiers d'antan ;
Lundi 26 mars 2012	Jean-Paul Perrin	Louis-Henri Delarageaz, un Morgien célèbre et méconnu ;
Lundi 30 avril 2012	Dr Robert Deveyley	Lettres d'étudiants suisses d'Allemagne au 19e siècle.

Sommaire

Editorial	2
Saison hivernale des guides morgiens 2011 - 2012	2
Mises à l'enquête	3
Assemblée Générale Ordinaire 2011	4 et 5
Le Pédibus reprend des couleurs	5
Les Centres de vie enfantine à Morges	6
Morges décrochée de la Suisse?	7
Les colonies morgiennes ou les propriétés de la ville de Morges à la Vallée de Joux	8, 9 et 10
Morges et les belles anglaises	10
Quizz	11
Revoir la lumière	11
Passage rue de Lausanne	11
Les portes de Morges	12

Impressum

ASM

Bulletin n° 61

Edité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges

Case 2218, 1110 Morges 2, CCP 10-17957-7

<http://www.asm-morges.ch> – info@asm-morges.ch

Président : Jean-Pierre Morisetti ;

Membres du Comité : Mme Fida Kawkabani ;

MM. Pascal Ducommun, Aristide Garnier, Gérard Landolt, et Roland Russi ;

Crédit iconographique, photos : Corinne Cuendet, Clarens, Aristide Garnier et Salvatore Gervasi.

Impression : Imprimerie Carrara Morges ● Tirage : 500 exemplaires.

Mises à l'enquête

Depuis ce printemps, nous avons suivi une dizaine de mises à l'enquête, notamment :

- ✦ Chemin du Banc-Vert :
Immeuble de 2 logements ;
- ✦ Chemin Claude-Mandrot :
Immeuble de 3 logements ;
- ✦ Avenue Ignace-Paderewski :
Immeuble de logements et bureaux ;
- ✦ Rue Centrale 22-24 :
Immeuble de 25 appartements, parking souterrain ;
- ✦ Rue des Charpentiers 4, 6 et 8 :
3 immeubles de logements, parking souterrain ;
- ✦ Avenue des Pâquis 28 :
Immeuble de 5 appartements.

Deux dossiers nous ont incités à faire opposition :

1. Rue Louis-de-Savoie 11 :
Construction d'une véranda vitrée sur terrasse ;
Le bâtiment Monod a été crédité de la note 1 au recensement architectural, soit comme ouvrage d'importance nationale. A nos yeux, la véranda projetée n'y a pas sa place.
2. Av. des Pâquis 34 :
Immeuble de 7 appartements et artisanal.

Nullement opposés à la mixité logement-artisanat, il nous a pourtant paru étrange d'abriter des espaces artisanaux dans le corps de bâtiment des logements, notamment au 3^e niveau, entre deux étages habités. Dotés de terrasses et de balcons, ces locaux sont-ils destinés à être transformés en habitation à moyen terme ?

Et surtout, il n'est pas admissible que l'accès au bâtiment pour envi-

ron 30 voitures et des véhicules de livraison se fasse par une allée piétonne.

Et peut terminer, la rénovation de l'Hôtel de ville :

Une présentation publique a permis aux Morgiens de découvrir le futur visage de leur Hôtel de ville.

Les circulations entre les deux corps de bâtiments que 300 ans séparent, vont être grandement facilitées et les frais d'exploitation diminués par l'amélioration de l'enveloppe.

Mais c'est surtout au rez-de-chaussée que la rénovation sera visible. La volonté de la Municipalité était que le bâtiment s'ouvre plus largement au public, que l'accueil soit plus convivial. Les architectes ont répondu à cette attente en libérant totalement le rez-de-chaussée du bâtiment réalisé par Perregaux, en recréant un espace ouvert sur la place et la surface, aujourd'hui occupée par le Cyberforum dans le bâtiment plus ancien, deviendra un lieu d'échange entre la Commune et les Morgiens.

Pour ceux qui sont intéressés par cet excellent projet, les plans peuvent, bien entendu, être consultés sur le site de la Ville de Morges: <http://www.morges.ch/fr/morges-officiel/conseil-communal/seances/>



Soutenez notre association, devenez membres de l'ASM!

AG 2011

**Procès-verbal
de L'Assemblée Générale
de l'Association pour la Sauvegarde
de Morges,
du jeudi 26 mai 2011, à 19heures,
Salle de Couvaloup 10, Morges**

Monsieur Pascal Ducommun ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Par mail ou par téléphone, plusieurs personnes se sont excusées dont Michel Depierraz, Charles Diserens, Franz Amrhein, Eric Voruz, Guido Bentz, Valérie Merino.

L'ordre du jour est adopté.

Monsieur Jean-Pierre Morisetti passe à la lecture de l'ordre du jour.

1.- Adoption du procès-verbal de l'AG 2010

Monsieur Jean-Pierre Morisetti rappelle que le PV du 25 mai 2010 a été publié dans le bulletin no 59 et qu'il est disponible sur le site de l'ASM. Personne n'en demande la lecture, le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2.- Rapport du Comité à l'Assemblée générale 2011

Monsieur Jean-Pierre Morisetti donne lecture du rapport du comité. Il s'articule autour de 2 axes :

2.1- Activités du comité en cette année de transition

Le comité, réorganisé, s'est réuni 9 fois et a participé à diverses bilatérales engageant les activités des responsables dans leurs domaines. Tous les débats et travaux se sont déroulés harmonieusement, dans une atmosphère cordiale et sérieuse. Au sein du comité, les tâches étaient réparties de la sorte :

P. Ducommun : Site internet, suivi de la boîte aux lettres électronique info@asm-morges.ch;

A. Garnier : Mise à l'enquête, Sentier de la Morges, Prix du mérite, participation à la commission nature récemment créée par la Commune de Morges;

F. Kawkabani : Agenda 21, participation Bulletin, PV AG;

G. Landolt: secrétariat, rédaction des PV;

R. Russi : Création et mise en page des bulletins de l'ASM;

Jean-Pierre Morisetti a, quant à lui, assuré la direction des débats au sein du co-

mité, la tenue de la caisse, et a représenté selon ses possibilités l'ASM au sein du GTRM;

Quant à Valérie Mérino, elle a demandé à s'absenter jusqu'à décembre, vu sa fonction de Présidente du Conseil communal, mais ses nouvelles fonctions de directrice d'école l'ont contraint à démissionner de l'ASM.

Hors Comité, J. Longchamp continue de s'occuper du Panorama d'Echichens.

D'autre part, vingt mises à l'enquête ont fait l'objet d'étude et diverses observations ont été formulées aux autorités. Le Comité a aussi étudié différents projets et transformations à Morges, comme Aperto, ou encore l'EMS de Beausobre.

Les archives de l'ASM connues ont été regroupées, une sélection de celles-ci sera faite et mise en valeur. Le Comité a entretenu ses relations avec les autorités et d'autres associations : Commune, Canton, GTRM, ADIRHE, Patrimoine Suisse, Morges-Tourisme, PALM, etc.

Côté travaux, le panneau final des Eaux-Minérales a été fixé dernièrement et un groupe de bénévoles participe à l'entretien du site. Jean-Pierre Morisetti relève le travail d'Emile Jan, « fondateur » du sentier de la Morges et fait appel aux éventuels volontaires pour le « nettoyage de printemps » du sentier. Il remercie les Communes qui ont assuré l'entretien du Sentier de la Morges par des travaux de maintenance et d'amélioration.

A ce jour, l'ASM compte 291 membres. 4 bulletins ont été publiés, avec les rubriques habituelles. Le 56 en février se plaçait sous les thèmes de la Vigne et du controversé parking sous les quais. Le 57 relatait les activités de l'ASM ces 25 dernières années, et le 58 les informations liées au Plan Directeur Communal. Enfin, le 59 se penchait entre autres, sur les pistes cyclables.

2.2 - Projets importants pour le développement de Morges et futures activités de l'ASM

Divers projets de développement et d'urbanisme concernent Morges et font partie des préoccupations de l'ASM. Jean-Pierre Morisetti cite la mobilité douce, le Plan Directeur Communal, le nouvel EMS de Beausobre, et bien entendu, la question du logement à Morges.

Le comité maintiendra la publication d'au moins 3 bulletins par année, avec un thème par bulletin, géographie, histoire,

culture, patrimoine, ou encore, le terroir morgien, le tourisme, le logement, et bien entendu et toujours, la Sauvegarde du patrimoine de Morges ainsi que l'Aménagement du territoire.

Une autre idée serait de demander à un Morgien « célèbre » de s'exprimer. Des sujets ponctuels et de nouvelles idées pour Morges sont aussi les bienvenues, comme cela a été le cas pour le Sentier et les Eaux-Minérales. A cet effet, le Comité ASM se doit d'écouter et prendre note des intentions de toutes les parties concernées, qu'elles soient citoyennes, politiques ou de groupements.

En conclusion, Jean-Pierre Morisetti adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui ont soutenu l'action de l'ASM durant cette année notamment l'office du tourisme, les membres de l'ASM et les membres du comité.

3.- Rapport du caissier

Monsieur Jean-Pierre Morisetti, caissier, commente les comptes 2010, grevés par la parution des bulletins et par la cotisation due pour le site internet, hébergé depuis 2009. Il remercie tous les cotisants et les donateurs et ouvre la discussion sur les comptes.

4.- Rapport des Vérificateurs et adoption des comptes

Monsieur Alain Renaud, donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes 2010 sont approuvés à l'unanimité.

5.- Budget et cotisations 2011

Monsieur Jean-Pierre Morisetti présente le budget 2010. La cotisation de CHF 20.00 demeure inchangée. Il ouvre ensuite la discussion sur le budget. L'Assemblée donne décharge au comité et approuve le budget et les cotisations à l'unanimité. Le statut de membre de l'ASM sera supprimé aux personnes qui n'auront pas payé leur cotisation depuis 3 ans.

6.- Nomination d'un suppléant vérificateur des comptes

Monsieur Alain Renaud termine son mandat de trois années consécutives de vérificateur des comptes. Monsieur Philippe Schmidt devient Président de la Commission, Monsieur Juan Mérino titulaire.

Le poste de suppléant étant à pourvoir, l'Assemblée élit Monsieur Jacques Longchamp au poste de suppléant aux vérificateurs des comptes.

7.- Démission et élections au Comité

Jean-Pierre Morisetti remercie Madame Valérie Merino pour le travail accompli au sein du comité. Madame Valérie Merino a participé à plusieurs activités et a donné souvent son avis réfléchi et juste.

L'Assemblée réélit par acclamation le comité actuel pour 3 ans.

8.- Election du Président

Au nom du comité, un membre présente la candidature au poste de Président de l'ASM, Monsieur Jean-Pierre Morisetti et donne lecture de son CV. Monsieur Morisetti, membre depuis plusieurs années du comité de l'ASM dont il est le caissier, a toujours défendu Morges avec intégrité et passion. Durant cette année de transition, il a su diriger les réunions du comité avec diligence et convivialité. Le comité de l'ASM recommande vivement la candidature de Jean-Pierre Morisetti, certain qu'il possède les qualifications requises, et qu'il mettra ses compétences et son expérience au service de Morges et de l'ASM.

Jean-Pierre Morisetti est élu président par acclamation. Il remercie l'Assemblée de sa confiance et se déclare heureux de reprendre le flambeau du Dr Golay et M. Longchamp.

9.- Mutations au sein des membres

Suite à la nomination de Monsieur Mori-

setti, Monsieur Aristide Garnier reprendra le poste de caissier de l'ASM.

10.- Divers et propositions individuelles

10.1: Mme Zechlin demande la vérification de l'adresse postale de l'ASM ; CP 2218 ?

10.2: Monsieur Loup revient sur le passage pour les piétons entre la Rue de Lausanne et le Quai Igor-Strawinski, à la hauteur de la Rue St-Domingue, et donne lecture du jugement de la Justice vaudoise, interdisant la fermeture du portail de ce passage.

10.3: Monsieur Loup informe que les CFF ont annoncé la suppression de l'arrêt à Morges et Nyon, de 30 trains, via Yverdon, tout en respectant les horaires des heures de pointe. Vincent Jaques s'exprimant à titre de membre de l'ASM, est persuadé que la Municipalité sera très attentive à ce problème et annonce une conférence publique prévue par les CFF sur ce sujet le 7 juin prochain.

Monsieur Jacques Longchamp souligne que ces suppressions engendreront une amélioration des liaisons Lausanne Genève.

10.4: Monsieur Amman, Président de l'ADIRHE explique en détail l'état des travaux entre Préverenges et Morges, travaux qui permettront de rouler sur 4 pistes. Il souhaite que les concepteurs

améliorent ces travaux au niveau de l'entrée à Morges, pour éviter l'effet d'entonnoir. Il se dit prêt à revenir à l'ASM pour en discuter.

J. Longchamp remercie M. Amman et se dit heureux que l'ASM soit prise comme groupe de travail de la région morgienne. Il souhaite que l'ASM trouve des personnes ayant les connaissances et la disponibilité nécessaires pour tous les sujets, dont le PALM.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée Générale est levée à 20h20.

Prix du Mérite 2011

Pour la 12^e édition du Prix du mérite, 19 objets, nouvelles réalisations, rénovations et restaurations confondues, étaient en consultation.

Le Centre de vie enfantine à l'avenue de Chanel, qui abrite aussi les archives communales, a réuni le plus grand nombre de suffrages. Suivent au classement deux restaurations et transformations, l'hôtel du Petit Manoir et l'hôtel-restaurant du Léman.

L'ASM félicite les auteurs du projet lauréat, 2 bureaux de la région, François-Xavier Desarzens de Morges et Compact Architecture à Tolochenaz, et leur remet le Prix du mérite 2011.

Les 2 architectes font une brève présentation de leur réalisation.

Le Pédibus reprend des couleurs

Si dans les communes avoisinantes le Pédibus tend à se développer, en ville de Morges, ce moyen de locomotion pour les petits écoliers avait été pour ainsi dire abandonné.

Mais aujourd'hui, il revit grâce à l'Association des parents d'élèves de Morges (APE) qui vient de recréer 3 lignes :

- VERTE:** des Uttins
à l'école des Charpentiers;
- JAUNE:** du Banc-Vert
à l'école de Pré-Maudry;
- ROUGE:** des Reneveyres
à l'école de la Gracieuse;

et de moderniser la signalétique.

Toujours partisans d'une réduction du trafic automobile en ville, nous ne pouvons que saluer ce nouveau départ et remercier l'APE.



Les Centres de vie infantine à Morges

La Commune de Morges fait de gros efforts pour les petits : deux Centre de vie infantine en l'espace d'une année.

Il y a quelques jours était inauguré le Centre de la Gracieuse, œuvre du bureau de Benoît et Wagner.



L'année dernière, c'était le Centre de Sylvana pour lequel les architectes Desarzens et Charrot, des bureaux associés Atelier d'architecture François-Xavier Desarzens à Morges et Compact Architecture et Planification Sàrl à Tolochenaz, gagnants du Prix du mérite ASM 2011, (photos de Corinne Cuendet, Clarens, en couverture) ont bien voulu rédiger l'article qui suit.

La commune peut être fière de ces deux réalisations exemplaires qui étaient très attendues des parents. A quand le 3^e centre, car la demande est toujours aussi forte ?

Entre parc et bâti

Issu d'un appel d'offre publique sur dossier, le projet de Centre de Vie Infantile et des Archives Communales à Sylvana comprenait une double difficulté : démolir une construction marquante baptisée "Chalet Sylvana" et construire dans un parc public fortement arborisé aux dimensions réduites. Le bâti s'adapte à son environnement. Le plan masse est composé d'un rectangle tronqué de deux triangles : le triangle nord reprend rigoureusement la géométrie de l'ancien "Chalet Sylvana", désirant créer un lien temporel entre avant et après – le triangle sud est parallèle à la limite de propriété. Sa forme hexagonale résultant du

processus d'extrusion permet de diminuer son impact visuel, de maintenir une lecture entière du parc en préservant ses qualités paysagères.

Entre terre et ciel

Grâce à l'utilisation de la légère pente du terrain, le bâtiment se développe sur trois niveaux, telle une stratification de trois usages clairement différenciés.

Les Archives Communales au rez-de-chaussée inférieur constituent le socle du bâtiment, construit en béton. Les bureaux et la salle de consultation s'ouvrent généreusement sur le parc, créant une ambiance propice à l'étude.

Le Centre de Vie Infantile occupe les deux autres niveaux, le monde des enfants au rez supérieur et celui des adultes à l'étage, traité comme un attique. Une généreuse toiture-terrace est libérée pour les activités extérieures des enfants. Relié au parc par une passerelle composée d'un grand escalier et toboggan, cette toiture-terrace devient comme un « sol soulevé ». Les surfaces accessibles de la toiture-terrace au 1^{er} étage et vertes de la toiture végétalisée du 1^{er} étage restituent la totalité de l'emprise construite de l'immeuble. Le parc est donc préservé par une utilisation mesurée du sol.

Entre intérieur et extérieur

Le plan du rez supérieur est constitué d'un centre et d'une couronne d'espaces. La salle de réfectoire permettant d'accueillir tous les enfants devient l'espace central de référence. Elle est éclairée du matin au soir par deux prises de lumière en double hauteur. La couronne est occupée au nord par tous les services, à l'ouest par un vaste couvert, au sud par une enfilade de pièces pour les activités spécifiques en petits groupes. De larges portes coulissantes permettent une grande flexibilité dimensionnelle des espaces selon les besoins et les groupes d'enfants réunis. L'architecture devient un outil au service de l'équipe éducative. A surface égale, cette disposition spatiale de pièces interconnectées, en enfilade, supprimant toute surface de couloir, permet sur l'ensemble du bâtiment de recevoir 85 enfants au lieu de 72 enfants prévus.

Entre nature et architecture

Les matériaux ont été choisis pour offrir aux enfants et au personnel éducatif un environnement sensoriel et chaleureux : structure et panneaux de bois, linoléum, matériaux phoniques dérivés du bois. Sa structure arborescente, auto-contreventée, offre des vues entre opacité et transparence, créant un sentiment à la fois d'intimité et d'ouverture. Ludique, elle offre une atmosphère propice au bien-être et à l'imaginaire des enfants. Elle dialogue avec le parc, entre nature et artificiel.

Entre technique et développement durable

Ce bâtiment est labellisé Minergie-Eco. L'important apport de lumière naturelle, la qualité de l'air intérieur et de la protection phonique engendrent un grand confort et rendent ce bâtiment particulièrement performant du point de vue énergétique et écologique. Des panneaux solaires thermiques garantissent une part importante de l'eau chaude sanitaire. Le choix des matériaux s'est fait dans le respect du développement durable: énergie grise minimale, durabilité, charge minimale sur l'environnement, matériaux recyclables, tout en restant économes.

Réponses au QUIZZ « Balcons »:

- ① Rue Louis-de-Savoie (BCV)
- ② Rue de la Gare 30
- ③ Rue des Charpentiers 32

Morges décrochée de la Suisse?

Dès l'horaire 2013, les trains ICN en direction et en provenance du pied du Jura passeront à Morges et Nyon sans s'arrêter. C'est le projet des CFF dont on a abondamment parlé ces derniers mois et qui, notamment après une pétition, donne lieu à des discussions politiques.

La raison de cette suppression d'arrêt est connue : en grattant quelques minutes sur l'occupation des voies par un convoi, on arrive à faire passer plus de trains sur la ligne Lausanne-Genève surchargée. Avec l'introduction d'un nouveau matériel et un renforcement de la fréquence des trains régionaux et des express régionaux, on cherche à répondre à la demande des navetteurs de la région lémanique qui croît tellement qu'une paralysie est à craindre à moyen terme.

Que les CFF se soucient de « ne pas laisser des voyageurs sur les quais » comme ils disent, nous ne pouvons que nous en féliciter ; de même, le choix de plus en plus fréquent des transports publics par la population pour ses déplacements courts est un élément très positif. De judicieuses remarques devraient cependant être ajoutées concernant notamment la gestion proactive de cette crise, mais ce n'est pas dans cette direction que s'oriente la réflexion que nous vous proposons aujourd'hui :

Un aspect de ce passage sous notre nez de trains à 140 à l'heure nous semble très pénalisant pour Morges et Nyon.

Avec cette suppression d'arrêt, en effet, les deux villes perdent leur accès direct au réseau national. Depuis quelques années, les trains longue distance en direction de Berne ne marquent déjà plus l'arrêt régulier sur la Côte. La plupart des trains pour le Valais daignent encore prendre et laisser des voyageurs à Nyon et Morges, mais certains propos des responsables laissent craindre que ce ne soit plus systématiquement le cas avec le nouvel horaire. Cela s'appelle la séparation des réseaux : d'une part, le régional, d'autre part, le national. Effectivement, du point de vue technique, en réduisant les points d'arrêt, on augmente les performances des trains directs et la capacité de la ligne. C'est vrai aussi que tant que les accès depuis le réseau régional au réseau des grandes lignes restent optimaux, le mal n'est pas insupportable. Mais la situation des correspondances dans les pays voisins qui pratiquent cette scission depuis plus longtemps que la Suisse, laisse craindre une détérioration.

Pour comprendre de quoi il s'agit, il faut se mettre dans la peau d'un voyageur ou d'une famille qui se déplace beaucoup dans toute la Suisse et assez souvent dans les pays limitrophes, que ce soit

pour les loisirs, la profession, les découvertes et qui, pour tous ces déplacements, utilise les transports publics. (Remarquons en passant que c'est précisément le type de mobilité qu'il est judicieux d'encourager fortement par respect pour l'environnement. Ce mode de voyager se développe d'ailleurs de manière réjouissante.) Pour ces gens-là, ce n'est pas pareil d'embarquer à Morges et d'avoir sa première correspondance à Zurich ou à Bâle que de devoir changer systématiquement à Lausanne à l'aller et au retour. Pour se rendre aux sports, par exemple, c'est un avantage certain de pouvoir monter directement dans le train qui correspond plus loin au car ou au train de montagne. Avec matériel de sport, voitures d'enfants, bagages de vacanciers et une famille, voire bicyclettes, les changements peuvent être très pénalisants, mais ils le sont aussi pour l'habitué à la petite sacoche noire de portable.

Pour illustrer ce que cela représente, prenons l'exemple de l'autoroute. Pour le voyageur ferroviaire, la disparition des trains grandes lignes à Morges, c'est comme si on disait aux automobilistes : « Jusqu'à maintenant, pour vous rendre dans le reste de la Suisse, vous pouviez prendre l'autoroute à Morges, mais dès aujourd'hui, les entrées d'autoroute sont réservées aux déplacements le long du Léman ; pour tous les déplacements qui dépassent les limites régionales, vous devez aller prendre l'autoroute à la Blécherette ! » Ce serait la révolution !

La pénalisation engendrée par cette suppression d'arrêt des trains serait sans doute à terme nettement sensible pour

les entreprises morgiennes et nyonnaises qui perdraient un grand atout d'accessibilité, de même pour le tourisme. Cessant d'être incité à visiter la Côte par un arrêt régulier, le touriste devra avoir une bonne raison de venir puisqu'il doit choisir un itinéraire avec transbordement. (Pensons notamment à ce que représentent pour un organisateur de voyage de groupe [fête de la tulipe !] un accès direct ou un transbordement supplémentaire.)

Morges et Nyon seraient donc desservies à l'avenir de façon identique à Allaman, Rolle ou Gland. Elles perdraient, semble-t-il, aussi leurs accès directs à Genève-Aéroport (merci pour les changements à Cornavin avec les bagages !). Bref, elles décrocheraient du réseau national !

On nous a dit que ce déclasserement serait temporaire et ne durerait « que » le temps de construire la 3^e voie (la 4^e ?). C'est effectivement possible que, lorsque la capacité aura été augmentée (à quelle date ?), on daigne redonner à Nyon et Morges le statut de « gare nationale ». Mais l'inverse est tout aussi probable : C'est tellement plus simple techniquement pour l'opérateur ferroviaire de se débarrasser des arrêts intermédiaires que l'habitude risque de perdurer, surtout si la population des deux villes cesse de réclamer l'arrêt des trains grande distance et perd la conscience que des trains venant et allant à l'autre bout de la Suisse, voire plus loin, ont depuis toujours honoré leur gare d'un arrêt.

Pour mémoire, même le train spécial conduisant la reine Victoria d'Angleterre d'Aix-les-Bains à Darmstadt le 22 avril 1885 a pris la peine de s'arrêter à 18h 32 en gare de Morges! Il était composé de deux fourgons en tête et deux fourgons en queue, de quatre voitures-salons et d'une voiture de première classe.



Les colonies morgiennes ou les propriétés de la ville de Morges à la Vallée de Joux

Historique sommaire

Au V^e S, Saint Romain fonde l'abbaye de St-Claude au bord de la Bienne. Ce territoire va s'étendre progressivement vers Romainmôtier englobant ainsi la vallée de Joux ; un gîte d'étape est indispensable ; il s'édifie à l'occident du lac Ter.

Le fondateur présumé est le moine Dom Poncet du Lieu qui devient ensuite « Le Lieu ».

Ce n'est qu'en 1155 que des actes administratifs mentionnent pour la première fois la Vallée de Joux, dans un litige opposant Bénédictins et les Prémontrés¹⁾.

Le 26 août 1186, l'empereur Frédéric 1^{er} Barberousse, inféodé²⁾ à Ebald III de la Sarraz toute la Vallée de Joux.

Les frontières dessinées à cette époque entre la France et la Suisse, sont encore celles d'aujourd'hui. Elles ont, de ce fait, limité les futures propriétés de Morges.

Au XII^e S, les premiers habitants et colons étaient dépendants de St-Claude pour ceux habitant au Lieu et de l'Evêque de Lausanne pour ceux habitant à l'Abbaye.

Ebald de la Sarraz fait appel à l'ordre des Prémontrés, en 1126, pour bâtir une abbaye dédiée à sainte Marie-Madeleine, sur la rive droite du lac et se proclame *avoué* (protecteur) de l'actuel village de l'Abbaye.

Cet événement provoque une friction avec St-Claude qui va durer un siècle avec des arbitrages notamment par l'évêque de Lausanne.

François de la Sarraz, pour payer ses dettes, vend à Louis de Savoie toute la vallée de Joux le 24 février 1344 en émettant de nombreuses réserves au bénéfice de sa famille, ses héritiers et les habitants de la Vallée, avantages qui se retourneront en litiges durant des siècles, notamment l'origine des cantonnements. (En droit : délimitation de terrains).

Le 30 juin 1396, Henri de Romainmôtier et Aymonet d'Allaman reconnaissent le village du Lieu comme commune, Amédée de Savoie ratifie l'acte. Ainsi la nouvelle commune peut disposer librement de ses biens. Ces biens, modestes au début, s'étendirent aux cours des siècles sur les ¾ de la Vallée de Joux.

Le 31 octobre 1527, l'Abbaye du Lac et le seigneur d'Aubonne abergent³⁾ en commun le territoire de Praz-Rodet aux communes réunies de Bursins et Burtigny, les bois du Carroz à l'Est et l'Ouest de l'Orbe depuis les Amburnex jusqu'aux limites du Ri-soud actuel.

La commune du Lieu conteste cette action qui la lèse. Le procès s'engage, mais entre-temps, le pays de Vaud change de main avec l'arrivée des bernois.

Le litige est tranché par le procureur patrimonial de LL.EE., en 1541 qui stipule que cet abergement est annulé car ayant été fait par des « non-ayants-droit ».

Cette affaire intéresse fortement de hauts commissaires bernois qui se rendent à la Vallée de Joux juger des valeurs des parcelles de Praz-Rodet notamment. D'ailleurs ils partagèrent les terrains en englobant une grande partie de la commune du Lieu et le reste des communautés de Bursins et Burtigny.

Liste des acquisitions:

05.07.1563 09.07.1563	1 ^{er} paiement pour Praz-Rodet Solde 310 florins	Florins 200 Florins 310
10.12.1588	La Burtignière à la commune de Burtigny	Florins 1200
27.11.1650	Le Carroz à LL.EE.	
29.08.1938	La Moësette à Adrien, Charles et André BUSSY	CHF 103'000
10.02.1944	Grandes Roches à William Henry Udray et ses 4 frères	CHF 82'000

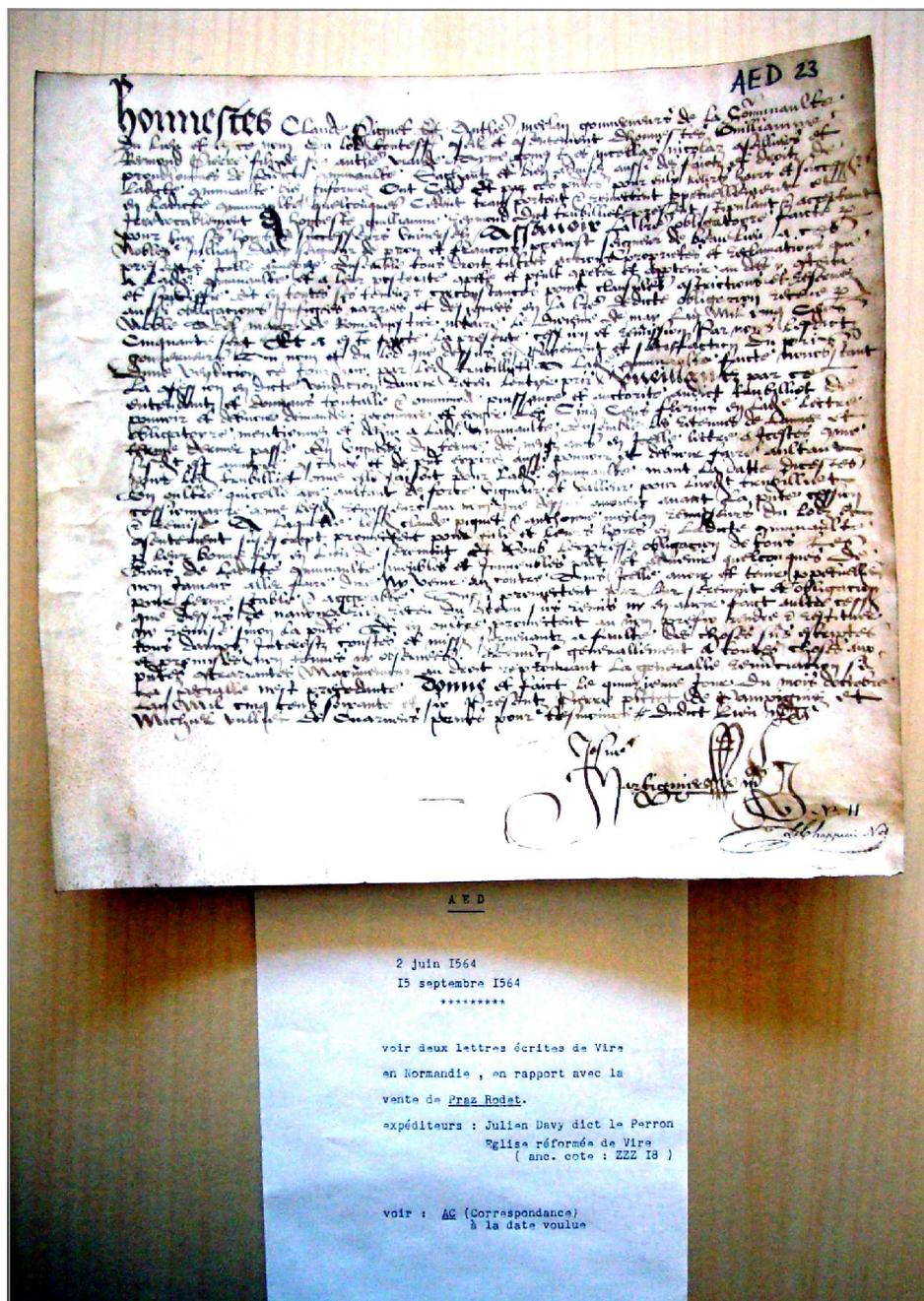
LL.EE. mirent à ban dès 1646 non seulement leurs forêts mais encore celles des communes et des particuliers afin de créer une défense naturelle contre l'éventuelle invasion des bourguignons.

Comme évoqué précédemment, des litiges entachent les relations entre Morges et les trois communes de la Vallée au sujet des droits d'usage concédés par François de la Sarraz depuis 1344. Le dernier de ces procès, en 1862, me fin à toute revendication en définissant exactement les droits d'usage et réglant les contentieux par soultes en argent ou en surfaces forestières, ainsi que les Cantonnements de l'Abbaye et la Côte de Praz-Rodet dont le parcours subsiste en faveur de Morges.

Le Praz Rodet ; le premier achat, 1563 (Pré appartenant à un romainus)

Le 10 juin 1557, la commune du Lieu vend à deux gentilshommes huguenots Julian David, seigneur de Perron et François Prévost, seigneur de Beaulieu, une partie du domaine suivant :

« Une pièce de pré, joux⁴⁾ et marest et autres places à faire des prés, terres et possessions, située aux confins du dit Lieu, en la vallée du Lac de Joux, appelée Pré Rodet et autres lieux compris dans les limites.



Le Carroz ou le troisième achat, 1650 (coin de terre, angle)

Il y a peu de documents sur cet alpage dont l'abergement, à la ville de Morges, par LL.EE. date du 27 novembre 1650.

La Moësette, 1938

Morges achète à Adrien, Charles et André BUSSY, le 29.08.1938 ce nouvel alpage de 38 ha de pâturages et 23 ha de forêts pour augmenter ses propriétés.

Les Grandes Roches 1944

Durant la première partie du XX^e S, la Municipalité, la Paroisse et la bonne société morgienne se préoccupaient des enfants chétifs ou de familles pauvres et les envoyaient au bon air du pied du Jura.

Légende sur la vente de la Burtignière. Version Ed. Burnet :

Burtigny, propriétaire d'alpages à la vallée de Joux souhaitant acheter des forêts des côtes de Longirod aurait emprunté de l'argent à la ville de Morges, somme qui serait restée en prêt durant 100 ans comme garantie, et qui devait être remboursée à une date fixe avant midi, faute de quoi ces parcelles devenaient propriété de Morges.

Le jour de l'échéance, les autorités de Burtigny se mettent en route pour Morges, chargés des pièces d'or.

C'est alors que les morgiens malicieux viennent à la rencontre des burtigniens à St-Prex ou Perroy, leur offrent un copieux repas bien arrosé et les font jouer aux cartes... Et, comme pour Cendrillon, le dernier coup de midi a déjà sonné lorsqu'ils se présentent à l'hôtel de Ville.

Le discours des autorités morgiennes est sans équivoque :

« Messieurs, les 12 coups ont retenti, le temps est écoulé, la montagne de la Burtignière est à nous ».

Consternation d'un côté et joie de l'autre.

Ces nouveaux propriétaires étaient verriers. Ils construisirent leur atelier au bas de la combe dite « la Verrière » à 200 m au sud-ouest de l'actuel chalet du Praz-Rodet.

Les restes de ces deux bâtiments sont encore visibles au dessous du chemin conduisant au Carroz.

Ces messieurs tentent d'implanter la vigne, mais sans succès. Dépités, ils vendent leurs terrains à la ville de Morges le 5 juillet 1563. L'autre moitié est vendue quatre jours plus tard par Pierre Soudan et de Guillaume de la Forest, son épouse, au prix de 310 Florins. Morges se trouve en possession de 2'200 hectares de terres.

La Burtignière, second achat 1588, (de Burtigny)

Vingt-cinq années passent et Morges acquiert la Burtignière et les Grands-Plats le 10 décembre 1588 avec une clause d'éventuel rachat par le vendeur, clause dénoncée en 1617.

Là aussi, les transactions et tiraillements se sont succédé entre Bursins, Burtigny et le Lieu lorsque LL.EE occupent notre pays, ils partagent d'autorité cette propriété entre les communes du Lieu, Bursins ; Burtigny revend sa part à Morges (Dictionnaire D. Martignier et Lucien Reymond : la Vallée de Joux).

La ville de Morges se trouvait à la fin du XVI^e S. à la tête d'un patrimoine foncier important de l'ordre de 3'200 hectares. Mais à la suite d'aléas nombreux mal connus et non historiés, il ne reste aujourd'hui que 520 hectares qui se partagent entre :

✦ Forêt	224 ha
✦ Pâturages	205 ha
✦ Rivières roches etc.	9 ha
✦ Sagnes et inculte	82 ha
✦ Total	520 ha

ou pour parler vaudois : 1'155 poses et deux arpents !

Soit 1'155 poses vaudoises de 4'500 m² comparé à Morges : 821 poses = 369 ha 39.

Conclusion

Depuis 1563, la commune de Morges a fait preuve d'initiatives audacieuses et durables. Certes, les propriétés ont passé de 3'200 ha à 520 ha.

Quelles explications en tirer? Un demi millénaire n'est pas sans histoire, les finances ne sont pas toujours radieuses ou les édiles ont de trop gros yeux ; les conflits suivis de procès puis de leurs conventions ou encore les guerres ne sont pas favorables à l'expansion. La nature se venge parfois, les bâtiments sont vétustes donc doivent être rénovés, ou on manque de place ou encore de nouvelles normes grèvent les finances.

Bref de nombreux facteurs encourent à la perte lente d'un patrimoine. (Je suppose que ces territoires ont souffert de ces nombreux aléas.)

Cependant, la notion de ces propriétés reste ancrée dans l'esprit des édiles et des citoyens morgiens comme un réel patrimoine jalousement conservé.

Enfin, les nombreuses rues du nouveau quartier de Preillonnaz rappellent à la population qu'ils ont pied à terre à la Vallée de Joux.

Vaux, le 20 août 2011.

Ph. Schmidt

- 1) En 1120, l'évêque de Laon, [Barthélemy de Jur](#) donne à [Norbert de Xanten](#) un terrain dans la [forêt de Voas](#) (aujourd'hui la forêt de [Saint-Gobain](#) dans l'Aisne) au lieu-dit « Presmontré » pour y fonder une abbaye. Norbert y installe une communauté de [chanoines](#) réguliers, soumis à la règle de [saint Augustin](#), ainsi qu'une communauté de femmes. Plus tard ces chanoines réguliers seront appelés *Prémontrés* ou de *Norbertins*. Dès l'origine, les prémontrés ont une structure triple : un ordre d'hommes, un ordre de femmes et un tiers-ordre, ajouté en 1122 par Norbert, de [laïcs](#) voulant s'associer à la spiritualité de l'ordre.
- 2) Donner une terre pour être tenue en fief : domaine noble tenu par un vassal
- 3) Remettre à un berger
- 4) Du gaulois *juris* (bois de montagne) Terme ancien désignant principalement les forêts de montagne. Jura /Jorat remontent de la même étymologie

Morges et les belles anglaises

Morges souffre du trafic automobile, de la pollution que celles-ci génèrent, mais n'en continue pas moins, année après année, d'être le théâtre du rassemblement de voitures anglaises.

Le samedi 1^{er} octobre, la file des voitures venant de l'ouest s'étendait jusqu'à la hauteur du cimetière, les terrains de football réquisitionnés pour garer les visiteurs, le Parc de l'Indépendance envahis par les voitures exposées.

Cette manifestation toujours plus importante a-t-elle encore lieu d'être dans une ville visiblement trop petite pour l'accueillir?



Quizz

En levant le nez....

En se promenant en ville de Morges, on découvre toujours des éléments intéressants, tant historiques qu'architecturaux.



Photo ① — où est-il?



Photo ② — où est-il?

Pour ce bulletin, nous avons retenu les magnifiques garde-corps en ferronnerie dont sont équipés certains balcons.

Si ces derniers ne sont pas nombreux dans la vieille ville, il en existe néanmoins quelques uns que nous soumettons à votre sagacité.

Les 3 exemples que nous avons choisis ont été photographiés sur des bâtiments réalisés entre la fin du XIXe et le début du XXe.

Reconnaissez-vous ces bâtiments ?

Réponses en page 6 du présent bulletin.



Photo ③ — où est-il?

Revoir la lumière...

Depuis quelques mois, le grand magasin Manor a fait et fait encore l'objet de nombreuses transformations intérieures. Il nous a paru intéressant de relever les changements opérés en façade.

Quelques fenêtres des étages ont retrouvé leur rôle: amener de la lumière.

Si extérieurement, le bâtiment ne donne plus l'impression d'être borgne, c'est à l'intérieur que les modifications sont le plus visible.

Pour la clientèle et surtout pour le personnel, il est certainement agréable de retrouver un contact avec l'extérieur et la lumière naturelle, « de voir le temps qu'il fait ».



Passage rue de Lausanne - Quai Igor-Stravinski

Dans notre dernier bulletin, nous titrions au sujet du passage entre la Rue de Lausanne et le Quai Igor-Stravinski « Sésame, ouvre-toi !!! ».

Avons-nous été entendus ? Toujours est-il que nous sommes heureux de vous annoncer que ledit passage est dorénavant ouvert, pour le plus grand bonheur des piétons !



Série, les portes de Morges ○ Porte 5



La porte de la maison 74, rue Louis-de-Savoie, présente un amalgame de décors et initiales sur le fronton.

La date de 1665 correspond à la commande de matériaux qu'Antoine Bretton destinait au maçon Léonard Bouman. Les initiales SB seraient celles de Susanne Bretton qui aurait demandé la décoration du tympan : Les deux volutes affrontées et les deux étoiles dans l'axe central.

L'encadrement de cette porte s'inspire de la tradition baroque, mais sans en connaître les règles absolues, notamment les tracés des proportions chers aux grands maîtres italiens ou suisses, dont le grand Borromini !

Observez le tympan : il serait presque équilatéral s'il était aplati. Mais l'exécution rustique des pilastres toscans liés au triangle, ainsi que les deux volutes aux lignes légèrement hésitantes, caractérisent le charme d'une architecture locale influencée par l'esprit de l'époque.

La porte doit dater des réfections de 1905 par les architectes Piaget & Rieben et ne possède pas le charme gauche de la partie maçonnée.

Rappelons aussi que le savoureux « Peugeot », émérite barbier-perruquier-croque-mort-grimeur, toujours très proche de la gente féminine ainsi que J-J. Glayre, son fils et ancien préfet, ont habité cette maison.